



Assemblée générale

Soixantième session

74^e séance plénière

Lundi 27 mars 2006, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Eliasson (Suède)

La séance est ouverte à 15 h 20.

*En l'absence du Président, M^{me} Bahemuka
(Kenya), Vice-Présidente, assume la présidence.*

Déclaration de la Présidente par intérim

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :
Comme les membres le savent peut-être, nous avons appris aujourd'hui que le Président de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur Jan Eliasson, a été promu par le Gouvernement suédois au rang de Ministre des affaires étrangères de la Suède. Au nom de tous les membres, je tiens à féliciter le Président et à lui présenter tous mes vœux.

Je crois que c'est également pour nous tous une très bonne chose d'avoir un Président de l'Assemblée générale qui soit Ministre des affaires étrangères. J'espère qu'il imprimera un regain d'énergie à l'Assemblée à son retour demain et que tous les membres partagent le bonheur que je ressens.

Point 128 de l'ordre du jour (*suite*)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

(A/60/650/Add.5 et A/60/650/Add.6)

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :
Avant de passer aux questions inscrites à notre ordre du jour, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les documents A/60/650/Add.5 et

A/60/650/Add.6, dans lesquels le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, depuis la publication de ses communications figurant dans les documents A/60/650 et additifs 1 à 4, le Tchad, la Côte d'Ivoire et la Dominique ont effectué les versements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà du montant indiqué à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note des informations contenues dans ces documents?

Il en est ainsi décidé.

Point 45 de l'ordre du jour (*suite*)

Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida

Document de séance (A/60/CRP.2)

Projet de décision présenté par le Président de l'Assemblée générale (A/60/L.51)

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :
Les membres se rappelleront que l'Assemblée générale, dans sa résolution 60/224 du 23 décembre 2005 adoptée au titre de cette question, a prié le Président de l'Assemblée générale, à la suite de consultations appropriées avec les États Membres, d'établir une liste des représentants compétents de la société civile autres que ceux déjà inclus dans la résolution et de présenter ladite liste aux États

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Membres qui l'examineront selon une procédure d'approbation tacite avant que l'Assemblée ne prenne une décision définitive à son sujet.

Après les consultations nécessaires, l'Assemblée générale est à présent saisie d'un document de séance, distribué en tant que document A/60/CRP.2, dans lequel figure la liste des représentants de la société civile invités à participer à la réunion de haut niveau, y compris les tables rondes et les débats d'experts.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/60/L.51, intitulé « Participation des représentants de la société civile à la réunion de haut niveau et à l'examen d'ensemble des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, qui auront lieu du 31 mai au 2 juin 2006 ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de décision A/60/L.51?

Le projet de décision A/60/L.51 est adopté.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante du Japon pour une motion d'ordre.

M^{me} Yamamoto (Japon) (*parle en anglais*) : Je me dois de signaler une petite erreur dans le document A/60/CRP.2. À la page 37 du document en anglais, dans la référence faite au Forum Afrique-Japon, le nom de pays « Indonesia » devrait être remplacé par « Japan ».

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Le Secrétariat a pris note de ce rectificatif.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 45 de l'ordre du jour.

Point 49 de l'ordre du jour (*suite*)

Les technologies de l'information et des communications au service du développement

Note du Secrétaire général (A/60/687)

Projet de résolution (A/60/L.50)

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront que, conformément à la décision 58/569 du 1^{er} juillet 2004, l'Assemblée générale a décidé d'examiner le rapport du Sommet mondial sur la société de l'information directement en

plénière à sa soixantième session, sans préjudice du renvoi de ce point à la Deuxième Commission.

À cet égard, une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Sommet mondial sur la société de l'information a été distribuée en tant que document A/60/687.

Les technologies de l'information et des communications constituent une question critique dans le domaine plus large du développement. Les membres se rappelleront qu'en septembre dernier, les dirigeants du monde entier, réunis ici à New York, ont renouvelé leurs engagements en faveur de la réalisation intégrale et dans les délais des objectifs du développement convenus lors des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, y compris les objectifs convenus au Sommet du Millénaire, appelés objectifs du Millénaire pour le développement. Les dirigeants du monde entier ont reconnu que la science et la technologie, notamment l'information et les communications, jouent un rôle clef et indispensable dans la réalisation des objectifs pour le développement.

Comme les membres le savent également, la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information, qui s'est déroulée à Tunis du 16 au 18 novembre 2005, a joué un rôle non négligeable dans le renforcement de notre vision commune d'une société de l'information axée sur l'être humain et orientée vers le développement.

Deux ans après le Plan d'action de Genève, qui a défini des cibles critiques pour la connectivité mondiale à atteindre d'ici à 2015, la communauté mondiale dispose de l'Agenda de Tunis qui prévoit notamment des mesures spécifiques pour combler le fossé numérique et pour passer des principes à l'action en mettant en place par exemple des mécanismes financiers et en assurant le suivi des décisions prises à Genève et à Tunis. La séance d'aujourd'hui peut donc clairement être considérée comme une nouvelle étape de notre action collective visant à mettre en application le Document final du Sommet mondial de 2005 dans le domaine du développement.

Je tiens à féliciter tous ceux qui œuvrent à faire avancer cette formidable idée depuis 2001, lorsque l'Assemblée générale a approuvé la tenue du Sommet mondial sur la société de l'information, en particulier la Suisse et la Tunisie, l'Union internationale des télécommunications ainsi que tous ceux qui ont participé au Sommet et contribué à son succès.

Pour beaucoup, Internet est devenu un élément essentiel de la vie professionnelle et personnelle. Malheureusement, des milliards de personnes n'y ont toujours pas accès. Il faut changer cela. Internet peut aider les plus démunis de la planète à accéder à l'information, à l'éducation et aux marchés, et à exploiter au maximum leur potentiel en termes de développement. Il peut permettre aux laissés-pour-compte de mieux se faire entendre. Il est primordial que le monde rende accessibles au plus grand nombre possible tous les bienfaits potentiels d'Internet, en particulier dans le monde en développement.

Nous devons également trouver des moyens de protéger les personnes des retombées pernicieuses d'Internet tout en veillant en permanence à ce qu'il soit régi dans le respect de la liberté d'accès à l'information et de la liberté d'expression. Il faut un système régissant Internet qui repose sur la coopération multilatérale et implique les gouvernements, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, la société civile au sens large et les médias.

À l'heure de la mondialisation, nous n'avons pas d'autre choix que de travailler ensemble aux niveaux national et international si nous voulons que tous, partout dans le monde, tirent profit des plus grands bienfaits des technologies de l'information et des communications.

Je donne à présent la parole à M. Montasser Ouaili, Ministre des technologies de la communication de la République tunisienne, qui va présenter le projet de résolution A/60/L.50.

M. Ouaili (Tunisie) (*parle en arabe*) : Il me plaît d'abord de vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette séance plénière de l'Assemblée générale. Je vous remercie également de votre déclaration liminaire qui reflète l'importance que vous-même et l'Assemblée générale attachez au point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis.

Je voudrais également saisir l'occasion pour remercier le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, de l'intérêt qu'il a toujours accordé au Sommet mondial sur la société de l'information et de sa participation à la phase de Tunis, tenue du 16 au 18 novembre 2005.

La Tunisie, son Président, M. Zine El Abidine Ben Ali, son gouvernement et son peuple ont été heureux d'accueillir le Sommet, dont ils se sont

employés sans relâche à assurer le succès. La phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information a vu la présence d'un nombre record de participants, représentant les gouvernements, les organisations internationales et intergouvernementales, la société civile, le secteur privé et les médias. Leur présence parmi nous a été hautement appréciée. Nous espérons qu'ils garderont de leur séjour en Tunisie le souvenir d'un pays ouvert et hospitalier.

Il y a huit ans, lorsque le Président de la République tunisienne a proposé à la Conférence des plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (UIT), à Minneapolis, d'organiser une conférence de haut niveau sur la société de l'information, le monde était encore au commencement de la révolution numérique, qui a pris depuis des proportions insoupçonnées. Dans sa première phase, le Sommet mondial sur la société de l'information est venu confirmer l'impact de la révolution numérique sur les disparités économiques, sociales et culturelles déjà perceptibles, tandis que, dans sa dernière phase, il a apporté des solutions prometteuses pour l'avenir de nos pays.

Le développement des technologies de l'information et des communications (TIC) n'a pas toujours été un vecteur de croissance équitablement partagée. La fracture numérique s'est, en effet, de plus en plus creusée au fil des années, entre les pays, les régions et les catégories sociales, alors que les TIC devraient plutôt constituer un facteur d'intégration et contribuer activement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Utilisées à bon escient en fonction du contexte local, les TIC sont de nature à activer le développement économique et l'épanouissement humain et à ouvrir des perspectives de partenariat et d'investissement. Aujourd'hui, plus que jamais, l'intégration des TIC comme instrument stratégique de développement n'est plus une option mais bien un impératif. Dans cette perspective, la communauté internationale est appelée à déployer des efforts plus soutenus pour permettre à l'ensemble des pays, particulièrement les moins avancés, de tirer profit de la révolution numérique et favoriser les conditions d'établissement d'un partenariat numérique mondial fondé sur une vision commune de solidarité, de complémentarité et de développement commun.

C'est dans le cadre de cette vision de solidarité et de partenariat que s'est déroulé, d'abord à Genève puis à Tunis, le Sommet mondial sur la société de l'information. La division du Sommet en deux phases, la première dans un pays du Nord et la deuxième dans un pays du Sud, constitue en soi un symbole à même de véhiculer un message de solidarité et de suggérer l'établissement d'un pont entre divers degrés de développement et différentes réalités numériques. L'ensemble des documents issus des deux phases du Sommet, plus particulièrement l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis, ont couronné un long processus préparatoire auquel toutes les parties prenantes ont largement contribué, pour aboutir à des résultats concrets qui servent les intérêts de tous les peuples.

Je voudrais, à cette occasion, réitérer les remerciements de la Tunisie à tous ceux qui ont pris une part active à ce processus et déployé des efforts remarquables pour parvenir au consensus que nous nous étions assigné comme objectif. Je voudrais également porter témoignage du rôle important qu'a joué l'Union internationale des télécommunications et son Secrétaire général, M. Yushio Utsumi, en tant que principal responsable de l'organisation du Sommet.

Considérée comme le sommet des solutions, la phase de Tunis a permis de relever les défis et d'aboutir à un ensemble de résultats dont la mise en œuvre et le suivi seront assurés par toutes les parties prenantes, gouvernements, organisations internationales et intergouvernementales, société civile et secteur privé.

L'échéance 2015, pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, est également prise comme date de référence pour procéder à un examen d'ensemble de la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information. L'Engagement de Tunis exprime la volonté politique de la communauté internationale de mettre en œuvre les engagements souscrits durant les deux phases du Sommet en faveur de la réduction de la fracture numérique et l'établissement d'une société de l'information équitable et orientée vers le développement.

L'Agenda de Tunis, pour sa part, couvre trois principaux volets : les mécanismes de financement de la réduction du fossé numérique, la gouvernance de l'Internet, et la mise en œuvre et le suivi des résultats. Nous sommes désormais dans l'étape de l'après-Tunis.

Il revient à tous les acteurs – gouvernements, organisations internationales et intergouvernementales, société civile et secteur privé – quels que soient leurs priorités et leurs centres d'intérêt, de donner suite à leurs engagements et de contribuer effectivement à la mise en œuvre des résultats de l'ensemble du Sommet et de concrétiser, dans la réalité de tous les jours, la prise de conscience mondiale quant à l'édification d'une société de l'information plus équilibrée, plus solidaire et plus harmonieuse.

C'est dans ce cadre que se situe l'initiative prise par mon pays, avec l'appui de plusieurs États Membres, de soumettre à l'Assemblée générale le projet de résolution A/60/L.50, que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui. Intitulé « Sommet mondial sur la société de l'information », ce projet de résolution est le fruit d'une large concertation avec l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77, la Suisse, la Chine et la Turquie; le Bélarus, la Norvège et le Canada s'en sont également portés coauteurs. Ce projet de résolution est aussi le fruit d'une large concertation menée dans un esprit constructif et consensuel.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer mes vifs remerciements à toutes les délégations pour l'intérêt qu'elles ont porté à la finalisation, en un temps exceptionnellement court, de ce projet dont le texte souligne en particulier la volonté de la communauté internationale de préserver la dynamique créée par le Sommet mondial sur la société de l'information, et de concrétiser ses résultats.

Le projet de résolution appelle à la mise en œuvre et au suivi des résultats des deux phases du Sommet par toutes les parties prenantes et par tous les acteurs concernés, à savoir les gouvernements, les organisations internationales et intergouvernementales, les représentants de la société civile et du secteur privé. Il demande au Conseil économique et social de superviser le suivi des conclusions des phases de Genève et de Tunis du Sommet mondial. À cet effet, il demande au Conseil de réexaminer, à sa session de fond de 2006, le mandat, la mission et la composition de la Commission de la science et de la technologie au service du développement. Enfin, le projet de résolution demande à l'Assemblée générale des Nations Unies de procéder à un examen d'ensemble de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information en 2015 et de proclamer la journée du 17 Mai « Journée mondiale de la société de l'information ».

Au nom de la délégation tunisienne et des autres coauteurs, nous formons l'espoir que ce projet de résolution bénéficiera de l'appui unanime de l'Assemblée générale. Cela permettra non seulement d'appuyer les résultats du Sommet mondial, mais également de maintenir vivante cette flamme, partie de Minneapolis et arrivée à Tunis en passant par Genève, et qui doit éclairer la voie du futur, au profit de l'humanité, de la révolution numérique que nous vivons.

M. Al-Shamsi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : En premier lieu, au nom du Groupe des États arabes, j'ai grand plaisir, Madame la Présidente, à vous remercier pour la manière louable avec laquelle vous avez présidé les consultations sur le point 49 de l'ordre du jour, intitulé « Les technologies de l'information et des communications au service du développement ». Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier M. Montasser Ouaili, Ministre des technologies de la communication de la République tunisienne, d'avoir présenté le projet de résolution publié sous la cote A/60/L.50. Nous voudrions aussi remercier notre sœur, la Tunisie, des efforts énormes et remarquables qu'elle a déployés pour accueillir la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information du 16 au 18 novembre 2005, et pour en avoir fait un succès.

Nous nous félicitons des documents adoptés par le Sommet, qui incluent plusieurs résolutions et recommandations importantes se fondant sur la Déclaration de principes et le Plan d'action de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, qui avait eu lieu à Genève en 2003. L'engagement international en faveur de ces résolutions et recommandations permettra d'éliminer les obstacles qui empêchent nos efforts collectifs d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement acceptés par la communauté internationale, notamment dans les pays en développement.

Reconnaître l'importance du rôle clef joué par les technologies de l'information et des communications pour sensibiliser davantage le public, en particulier ces dernières années, et promouvoir sa participation aux changements positifs à apporter aux conditions politiques, économiques, sociales, humaines et écologiques actuelles exige de développer les technologies de l'information et des communications et d'y avoir accès aux niveaux régional et international, de manière à atteindre nos objectifs pluridimensionnels

visant à instaurer la sécurité, la paix, la stabilité, la démocratie, la cohésion sociale, la bonne gouvernance et la primauté du droit et à encourager le développement durable dans le monde entier.

L'accès inégal à la technologie et sa diffusion sélective sont l'un des facteurs principaux de l'apparition d'un fossé numérique entre les civilisations qui va en s'élargissant entre les pays développés et les pays en développement. Le manque de ressources financières, économiques et scientifiques empêche les pays en développement d'avoir accès aux médias et aux technologies modernes et les prive des avantages qu'ils pourraient leur apporter pour atteindre leurs objectifs de développement économique, social et écologique, fixés par les conférences internationales des Nations Unies, y compris le Sommet du Millénaire et la Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale.

Nous sommes préoccupés par la forte disparité qui existe en termes d'accès aux technologies modernes de l'information et des communications. Celle-ci a conduit, d'une manière ou d'une autre, à ignorer certaines questions et certains problèmes cruciaux du monde en développement. Elle a également encouragé les médias irresponsables de certains pays à déformer, de manière délibérée, les vérités historiques, culturelles ou religieuses ainsi que les convictions de certains peuples. Nous devons insister sur le fait que les pays développés et donateurs et les institutions financières internationales ont la responsabilité d'accroître leur assistance aux pays en développement, conformément au Consensus de Monterrey, en particulier en ce qui concerne la fourniture d'un accès équitable, juste et bon marché aux technologies de l'information et des communications et le développement des capacités humaines.

Nous appelons également à la création de normes juridiques et morales idoines pour réglementer le processus de mise au point et de développement des technologies et des moyens de communication et pour empêcher qu'ils ne soient utilisés à des fins criminelles, au service d'une ethnie, dans des activités terroristes ou dans le but délibéré de déformer les faits et l'information. En outre, nous appelons à l'élaboration de lois et de réglementations garantissant l'objectivité, la transparence et la crédibilité des parties chargées de gérer et de fournir ces technologies et prônant le plein respect des croyances religieuses et de

la diversité d'éducation et de culture des peuples, sans que ne se manifeste aucune forme d'intolérance et en accord avec les principes de la Charte.

Renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies face aux menaces internationales croissantes – en particulier pour ce qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales et d'aborder les problèmes économiques, sociaux et environnementaux internationaux conformément aux recommandations du Sommet du Millénaire et au Document final (résolution 60/1) de la Réunion plénière de haut niveau à la soixantième session de l'Assemblée générale – exige, aujourd'hui plus que jamais, que nous créions des moyens d'information et de communications modernes en tant que moyens essentiels pour développer les activités de l'Organisation afin qu'elle puisse s'acquitter efficacement de toutes ses responsabilités. Par conséquent, et parce que nous accordons une grande importance au rôle clairement défini du système des Nations Unies pour ce qui est de réformer et d'améliorer les conditions de vie dans les pays en développement et de renforcer la participation des pays en développement à la mise en œuvre des programmes de développement, nous appelons au développement des capacités des départements et des organismes des Nations Unies dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC) afin d'améliorer la mise en œuvre et le développement des activités et programmes culturels et de développement dans de nombreux pays en développement.

À cet égard, nous appuyons la proposition du Secrétaire général énoncée dans son dernier rapport (A/60/692), intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale », qui recommande que le poste de haut responsable de l'informatique et de la télématique soit créé. Nous nous félicitons également de l'appel lancé par le Secrétaire général pour que les systèmes des technologies de l'information et des communications soient modernisés dans toutes les divisions et dans tous les départements de l'ONU. Ici, nous soulignons la nécessité de veiller à ce que, dans l'application de ces recommandations, les services de langue arabe soient renforcés dans tous les systèmes de technologie modernes, dont ceux touchant à la traduction des documents et aux services d'interprétation des conférences, à la publication sur Internet, aux émissions de radio et de télévision et autres programmes culturels et de communications fort

utiles pour favoriser les échanges entre les peuples et les pays de langue arabe – qui représentent 10 % de tous les États Membres de l'Organisation – dans le cadre des programmes et activités des Nations Unies.

Pour terminer, le Groupe arabe appuie les propositions appelant à donner plus de substance au règlement intérieur et à l'ordre du jour de la Commission de la science et de la technique au service du développement pour pouvoir donner suite aux recommandations et décisions adoptées lors des phases de Genève et de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information. Nous appuyons également la proposition invitant l'Assemblée générale à examiner les progrès enregistrés d'ici 2015 dans l'application de ces recommandations, en particulier celles relatives à la création du Fonds de solidarité numérique pour aider les pays en développement aux économies en transition à avoir accès aux technologies de l'information et des communications, y compris les services de l'Internet, et dans la mise en œuvre des réformes institutionnelles nécessaires. En outre, nous appelons au resserrement des partenariats entre les nombreuses parties prenantes dans les pays en développement – y compris le secteur privé, la société civile et les organisations gouvernementales et non gouvernementales – dans le but d'élaborer des politiques internationales et des cadres juridiques et réglementaires nécessaires afin de créer des entreprises internationales communes, de renforcer l'infrastructure en matière de TIC dans les pays en développement et d'améliorer leur accès aux services de l'Internet dans leurs langues maternelles. Cela nous permettrait d'atteindre notre objectif commun qui est l'adoption d'une approche sans exclusive, équilibrée et équitable pour édifier une société internationale de l'information qui puisse obtenir des résultats positifs, notamment « transformer le fossé numérique en opportunités numériques » pour tous et combler les aspirations et les désirs de nos peuples de jouir des avantages du développement durable, de la stabilité et d'une vie confortable et moderne.

M. Marschik (Australie) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). La Bulgarie et la Roumanie, pays en voie d'adhésion; la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-et-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; la

Norvège, pays de l'Espace économique européen, membre de l'Association européenne de libre-échange; ainsi que l'Ukraine, se rallient à la présente déclaration.

Au nom de l'Union européenne, et en présence du Ministre Montasser Ouaili, je voudrais remercier la Tunisie d'avoir accueilli la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information, qui s'est tenue du 16 au 18 novembre 2005 à Tunis. Nous tenons également à remercier tous les autres participants, en particulier les organismes du système des Nations Unies et les diverses parties prenantes qui n'ont épargné aucun effort pour obtenir des résultats concrets et faire du Sommet un succès.

L'esprit du Sommet de Tunis nous mène plus loin sur la voie menant des principes théoriques à l'action. Les documents issus du Sommet de Tunis abordent les questions laissées en suspens depuis Genève sur la gouvernance de l'Internet et les mécanismes financiers. Ils favorisent la création de partenariats entre les diverses parties prenantes de la société de l'information.

En réitérant les principes de Genève, le Sommet de Tunis réaffirme également que la liberté d'expression et la libre circulation de l'information, des idées et des connaissances sont essentielles pour la société de l'information. À Tunis, nous avons réaffirmé notre détermination de combler le fossé numérique et reconnu le rôle important que jouent les technologies de l'information et des communications pour promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

L'Union européenne est fermement convaincue que nous devons appréhender la solidarité numérique de manière globale. Tout en soulignant la nécessité de privilégier la mobilisation des ressources par le biais des mécanismes existants, nous nous félicitons de la création, l'an dernier à Genève, du Fonds de solidarité numérique en tant que mécanisme financier volontaire et complémentaire pour financer la société de l'information.

L'UE est satisfaite de ce que la gouvernance d'Internet soit admise comme une question fondamentale à l'ordre du jour de la société de l'information. Afin d'aborder les éléments clefs de la gouvernance d'Internet, le Sommet de Tunis a reconnu la nécessité d'une coopération accrue pour permettre aux gouvernements de s'acquitter de leurs rôles et de

leurs responsabilités. Un processus visant à accroître la coopération et impliquant toutes les organisations pertinentes doit être lancé par le Secrétaire général, et nous attendons avec intérêt ses initiatives à cet égard.

Nous nous félicitons de ce qu'il ait été demandé au Secrétaire général de convoquer une réunion du nouveau forum pour un dialogue politique multipartite, le Forum sur la gouvernance de l'Internet. L'Union européenne se félicite également de ce que la séance inaugurale doive se tenir à Athènes (Grèce), du 30 octobre au 2 novembre de cette année.

Nous avons également insisté sur la nécessité d'une approche prévoyant la participation de toutes les parties prenantes pour le processus de mise en œuvre du Sommet de Tunis, en rappelant en particulier le caractère indicatif et non exhaustif de la liste des facilitateurs pour les orientations du Plan d'action de Genève tel qu'il figure dans l'Annexe de l'Agenda de Tunis.

L'Union européenne estime qu'une approche prévoyant la participation de toutes les parties prenantes est indispensable au suivi à l'échelon du système des textes issus du Sommet mondial, sous la supervision du Conseil économique et social, pour ce qui est en particulier de l'examen du mandat, de l'ordre du jour et de la composition de la Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD) que doit faire le Conseil économique et social dans le courant de l'année.

Enfin, l'Union européenne est prête à contribuer de manière constructive au processus de suivi et de mise en œuvre du Sommet, tel que cela était prévu dans les textes issus de Tunis.

M. Maqungo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*): C'est vraiment un honneur de prendre la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le projet de résolution sur le Sommet mondial sur la société de l'information, publié sous la cote A/60/L.50, au titre du point 49 de l'ordre du jour, est le résultat d'un processus long et unique en son genre qui a commencé en décembre 2003 à Genève et s'est terminé en novembre 2005 en Tunisie, avec la participation de gouvernements, du secteur privé et de la société civile. Nous tenons à saisir cette occasion pour remercier encore une fois le Gouvernement tunisien d'avoir accueilli un Sommet fructueux, comme l'indiquent les textes qui en sont issus, à savoir l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis.

La nécessité d'une approche prévoyant la participation de toutes les parties prenantes reflète la réalité du système mondial contemporain qui exige que tous les partenaires participent à la création d'une société de l'information ouverte, axée sur l'être humain et orientée vers le développement.

Le Groupe des 77 et la Chine se félicitent tout particulièrement de ce qu'il ait été reconnu que les technologies de l'information et des communications peuvent constituer un outil de développement puissant susceptible d'ouvrir des perspectives aux segments défavorisés de la société. En effet, la création d'une société de l'information ouverte et orientée vers le développement est dans l'intérêt de la majorité de l'humanité, car la plupart des êtres humains, partout dans le monde et en particulier dans les pays en développement, font face au problème de l'exclusion dans le contexte de l'économie mondiale dont le développement dépend fondamentalement des technologies modernes de l'information et des communications. Il importe de reconnaître au sein de cet organe que le bon usage de la technologie de l'information pourrait faciliter l'élimination de la pauvreté et la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

En adoptant cette résolution, nous communiquons notre intention de mettre en œuvre les textes issus des Sommets de Genève et de Tunis. Nous signalons notamment notre conviction que la gestion internationale d'Internet doit être un processus multilatéral, transparent et démocratique qui doit se faire avec la participation intégrale des gouvernements, du secteur privé, de la société civile et des organisations internationales. En conséquence, l'un des défis fondamentaux auxquels nous sommes tous confrontés est de mettre sur pied des institutions et des systèmes multilatéraux et multipartites au sein du système des Nations Unies afin d'assurer un accès ouvert et équitable aux technologies de l'information dans le contexte d'un système de gouvernance de l'Internet qui soit légitime, transparent et responsable.

L'importance d'une coopération renforcée entre toutes les organisations compétentes et toutes les parties prenantes selon leurs rôles respectifs est également mise en relief. Par ailleurs, le rôle important de l'ONU, par le biais du Conseil économique et social et du renforcement éventuel de la Commission de la

science et de la technique au service du développement, est également examiné.

Nous devons veiller à ce que les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Sommets de Genève et de Tunis fassent l'objet d'une surveillance et d'un suivi. À cet égard, nous nous félicitons de la proposition consistant à prier le Secrétaire général de présenter un rapport à l'Assemblée générale par le biais du Conseil économique et social, lequel examinera, entre autres choses, les recommandations sur le processus de suivi. La communauté internationale, et l'ONU en particulier, doit continuer à s'impliquer pour veiller à ce que le fossé numérique entre les pays développés et le monde en développement soit comblé afin de faciliter l'élimination de la pauvreté et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

C'est pourquoi c'est vraiment un grand plaisir pour l'Afrique du Sud, d'avoir, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, coparrainé le projet de résolution présenté par M. Montasser Ouaili, Ministre des technologies de la communication de la Tunisie.

M. Valle (Brésil) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le Sommet mondial sur la société de l'information s'est bien terminé, le 18 novembre 2005, avec l'approbation de l'Engagement de Tunis et de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information. Une nouvelle phase commence : la mise en œuvre et le suivi des décisions prises à Genève en 2003 et à Tunis en 2005. Nous devons nous préparer à relever ce nouveau défi.

Comme nous le savons tous, la mise en œuvre et le suivi au niveau international sont clairement définis dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information comme une approche à deux niveaux.

Au premier niveau, le Secrétaire général est prié d'établir, en consultations avec le Conseil des chefs de secrétariat et en son sein, un groupe des Nations Unies sur la société de l'information composé des organismes des Nations Unies compétents et chargé de faciliter la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial. Nous nous devons de souligner la nécessité d'une approche coordonnée entre les divers organismes. Une mise en œuvre multipartite doit être organisée autour de ces thèmes et de ces orientations. L'Union

internationale des télécommunications, l'UNESCO et le Programme des Nations Unies pour le développement doivent jouer un rôle central de facilitation dans la mise en œuvre du Plan d'action et des orientations.

Il est également demandé au Secrétaire général faire rapport à l'Assemblée générale d'ici à juin 2006, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, sur les modalités de la coordination interinstitutionnelle de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial.

Le Conseil économique et social est prié de superviser à l'échelon du système la suite donnée aux textes issus des phases de Genève et de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information. À cet effet, il est également demandé au Conseil économique et social de réexaminer le mandat, l'ordre du jour et la composition de la Commission de la science et de la technique au service du développement, et d'envisager notamment le renforcement de la Commission en tenant compte de l'approche prévoyant la participation de toutes les parties prenantes.

Il importe que toutes les parties prenantes – c'est-à-dire, les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les organisations internationales – participent à ce processus. Pour une bonne coordination interinstitutions de la mise en œuvre, il faut que les acteurs susmentionnés fournissent des éléments d'orientation et des réactions politiques par le biais d'un processus interactif engagé dans le cadre du Conseil économique et social et dans le champ d'application de la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale. Cette étape exige la conduite d'un débat d'orientation.

La résolution 57/270 B de l'Assemblée générale reconnaît au Conseil économique et social un rôle de mécanisme central à l'échelle du système s'agissant de coordonner le suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Ce rôle a été confirmé dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1).

Le Conseil économique et social examine différentes questions relatives aux domaines économique, social et humanitaire. C'est pourquoi il a créé des commissions spécialisées qui se consacrent exclusivement et intensément à des tâches bien

précises, notamment suivre l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. À Tunis, nous avons décidé qu'aucun nouvel organe technique ne serait créé pour assurer le suivi et que la Commission aidera le Conseil économique et social à suivre l'application globale des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information. Pour l'heure, l'Assemblée générale étudie la réforme du Conseil économique et social dans l'objectif d'assurer le suivi intégré des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet, sans conséquence sur le mandat des commissions spécialisées chargées du suivi des textes issus de conférences bien précises.

Il va falloir remanier la Commission de la science et de la technique au service du développement de façon à la rendre apte à accomplir une nouvelle tâche difficile : être l'organe chef de file concernant le contrôle sur le fond de l'application des décisions prises au Sommet mondial sur la société de l'information. Ce sera au Conseil économique et social de le faire lors de sa session de fond qui se tiendra à Genève en juillet 2006.

Pour que les travaux sur la Commission de la science et de la technique au service du développement soient transparents et ouverts à tous, le Conseil économique et social aura besoin de contributions. Nous pensons que ces contributions peuvent prendre trois formes. Il s'agira premièrement des recommandations du Secrétaire général. Comme on le sait, le Secrétaire général a été prié de présenter à l'Assemblée générale, par le biais du Conseil économique et social, des recommandations sur le processus de suivi. Ce rapport relève de la compétence du Secrétaire général.

Cela dit, il importe de reconnaître la nécessité de mener une consultation interinstitutions sur la façon d'assister au mieux la Commission. À cet égard, l'appui de l'Union internationale des télécommunications (UIT), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et d'autres organismes affiliés à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), comme le secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, est très important.

Deuxièmement, il existe déjà des contributions susceptibles de servir à renforcer la Commission,

comme certaines des propositions faites par le Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications concernant une alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications et pour le développement.

Troisièmement, il faudrait que la Commission de la science et de la technique au service du développement formule, à propos de son réexamen, des propositions pour examen par le Conseil économique et social à sa session de fond. Il conviendrait que le Conseil économique et social prie la Commission d'élaborer des propositions dans le cadre d'un débat ouvert à toutes les parties prenantes à sa session de mai. Un tel dialogue pourrait avoir lieu en marge des travaux relatifs à l'examen de l'ordre du jour de la Commission.

Il conviendrait également que les autres parties prenantes fassent des suggestions. Celles-ci doivent, sous la forme de documents officieux et de propositions écrites, être présentées dans les délais requis pour que le Conseil économique et social puisse les étudier. La date limite pourrait être fixée à juin, comme pour les rapports du Secrétaire général et de la Commission. Il serait même souhaitable que différentes propositions soient formulées lors de la réunion que la Commission doit tenir en mai.

Une fois ces différentes contributions disponibles, c'est-à-dire en juin, le Conseil économique et social pourrait créer un groupe de travail à composition non limitée à Genève, auquel participeraient le secteur privé et la société civile et qui aurait pour tâche de préparer un projet en vue de son examen par le Conseil à sa session de fond.

Nous rappelons que la prochaine étape après Tunis sera la présentation à l'Assemblée générale d'un rapport sur la suite à donner au Sommet mondial sur la société de l'information par le Secrétaire général de l'UIT en sa qualité de Secrétaire général du Sommet.

Voici comment les choses devraient se dérouler d'ici à juillet 2006. En mai, la Commission de la science et de la technique au service du développement se réunira à Genève pour examiner les propositions à soumettre à la Commission. En juin, le Secrétaire général de l'ONU présentera à l'Assemblée générale, par le biais du Conseil économique et social, un rapport comprenant des recommandations sur la suite à donner aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information; la Commission remettra un

rapport au Conseil économique et social; les parties prenantes communiqueront leurs propositions au Conseil économique et social; et un groupe de travail pourrait être créé à Genève, avec la mission de préparer un projet de proposition pour examen par le Conseil économique et social. En juillet, le Conseil économique et social tiendra sa session de fond à Genève, tandis que seront réexaminés le mandat, l'ordre du jour et la composition de la Commission.

Ce processus devrait avoir pour objectif de permettre à la Commission de commencer, à sa session de mai 2007, à superviser la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information. Suite à la requête faite à Tunis, le Conseil économique et social pourrait décider, en juillet 2006, que la Commission, en tant que commission technique du Conseil économique et social, soit le principal organe chargé de contrôler la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information. Il devra également statuer, tel que requis, sur l'ordre du jour et le mandat de la Commission ainsi que sur la manière de la renforcer. Il conviendrait que le Conseil économique et social adopte le programme de travail de la Commission pour les années suivantes, jusqu'à 2015, de façon que les principales questions de la suite à donner au Sommet mondial sur la société de l'information puissent être réglées de manière coordonnée.

M. Hamidon (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord transmettre les remerciements de ma délégation au Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour son rapport à l'Assemblée générale (A/60/687). Ce rapport nous a indubitablement éclairés sur la question dont nous sommes saisis et s'avère très utile pour notre examen de ce point de l'ordre du jour.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La révolution numérique des technologies de l'information et des communications (TIC) a véritablement eu des retombées profondes sur pratiquement tous les aspects de notre vie quotidienne et continuera de jouer un rôle essentiel dans la communauté mondiale en forgeant le développement futur de notre monde. Malheureusement, l'accès aux bienfaits des TIC est inégal. On ne devrait pas laisser ce phénomène, largement connu sous le nom de

fracture numérique, entre les pays et à l'intérieur des pays, entre les zones urbaines et rurales, entre les riches et les pauvres, entre les personnes instruites et analphabètes, accroître la marginalisation de certains pays. Il est primordial que la communauté internationale s'y attaque avec sagesse.

Compte tenu de l'évolution inquiétante de la fracture numérique, les Sommets tenus à Genève puis à Tunis ont consacré une attention particulière à la nécessité de ne pas pérenniser les inégalités flagrantes qui prédominent. À ces deux Sommets historiques, un appel a été lancé en faveur de mesures et de décisions immédiates destinées à réduire la fracture numérique et à faire en sorte que tous profitent des bienfaits des TIC. Le Sommet mondial sur la société de l'information marque une étape véritablement importante de l'action menée par la communauté internationale pour exploiter ensemble l'énorme potentiel des TIC afin de favoriser le développement social et économique.

Cela fait longtemps que la Malaisie a reconnu le lien indissociable entre les TIC et le développement, en particulier la nécessité d'une approche plus ouverte, plus novatrice et progressiste pour atteindre une société mondiale de l'information. À cet égard, le Gouvernement malaisien se réjouit d'avoir participé au Sommet mondial sur la société de l'information. En signe de notre attachement aux buts et idéaux du Sommet mondial, le Gouvernement malaisien a organisé un forum intitulé Forum mondial de l'information en marge du Sommet.

Le Sommet de Tunis a été surnommé le sommet des solutions. Un meilleur accès à l'information peut grandement contribuer à réduire l'ignorance, et un accès plus libre au savoir donnerait certainement aux peuples et aux gouvernements la possibilité d'accomplir davantage de progrès. Nous devons reconnaître que les TIC, si elles sont utilisées à bon escient, peuvent contribuer à promouvoir la paix et la tolérance à l'échelle mondiale et à accélérer le rythme du développement socioéconomique, tel qu'envisagé dans les objectifs du Millénaire pour le développement.

Les résolutions et les engagements adoptés lors du Sommet ont donné l'élan nécessaire pour s'attaquer d'urgence à de nombreuses questions d'ordre mondial, en particulier l'objectif de transformer le fossé numérique en une manne numérique. Toutefois, le succès d'ensemble du Sommet mondial ne doit pas nous faire ignorer les nombreux défis qui nous

attendent et qui sont à la fois pluridimensionnels et complexes.

Au nombre de ces défis, on compte notamment les questions suivantes : comment améliorer les arrangements de coordination actuels concernant Internet sans remettre en question la stabilité de celui-ci ; comment fournir à tous un accès aux TIC sans mettre en péril les mécanismes financiers existants ; comment veiller à ce que les risques tels que ceux liés aux réseaux et à la sécurité des informations, à l'invasion de la vie privée et aux spams soient sinon totalement éliminés du moins réduits ; comment trouver de nouveaux encouragements pour mobiliser les parties concernées et les inciter à étendre leurs réseaux et à attirer de nouveaux usagers des TIC ; et quel est le meilleur environnement institutionnel pour favoriser le développement du marché et dans le même temps atteindre les objectifs en matière de connexion ?

Ces défis exigent une volonté renouvelée de travailler ensemble si nous voulons tirer pleinement parti de la société de l'information. Cette volonté doit, en retour, se manifester dans le désir de pleinement mettre en œuvre les accords conclus au Sommet. Nous sommes par conséquent encouragés de voir que, preuve de la volonté et du désir de la communauté internationale de transformer les paroles en actes, de nouvelles initiatives et de nouveaux mécanismes ont été mis en place dans le domaine de la gouvernance de la société mondiale de l'information et de l'économie du savoir – des secteurs qui ne sont toujours pas pleinement compris par certains.

La Malaisie se félicite par conséquent de faire partie de l'Alliance mondiale pour les TIC et le développement. Nous espérons faire profiter de nos expériences et partager les connaissances acquises grâce à notre participation à des instances similaires telle que la Conférence sur le savoir et les technologies de l'information et de la communication au service du développement, que la Malaisie a eu le privilège d'organiser en partenariat avec la Banque islamique de développement à Kuala Lumpur en juin 2005.

L'objectif principal de cette conférence était de faciliter la collaboration entre les États membres de l'Organisation de la Conférence islamique en vue de mettre les TIC au service du développement. Les principales conclusions de cette réunion sont entre autres les suivantes. Premièrement, prendre conscience de ce que les TIC peuvent jouer un rôle double en

matière de développement, tout d'abord en tant qu'industrie, mais également en tant qu'élément permettant le développement d'autres secteurs. La notion de savoir et de TIC au service du développement ne concerne pas seulement les TIC, mais également et surtout l'effet de levier que les TIC peuvent avoir sur le développement économique. Deuxièmement, il faut clairement identifier les objectifs et les obstacles potentiels à la réalisation de ces objectifs. L'expérience malaisienne montre que parmi ces objectifs, on compte parfois le corpus des lois et réglementations qui doivent être révisées. D'autres obstacles peuvent prendre la forme d'un certain « analphabétisme » en matière de technologies de l'information, auquel il faudra s'attaquer en priorité si l'on entend utiliser efficacement les infrastructures de l'information. Troisièmement, il est fondamental d'inculquer un certain nombre d'idées fortes afin de pouvoir élaborer les changements nécessaires et de s'y adapter. Les stratégies et les plans de mise en œuvre doivent être bien expliqués, en ayant recours à des références crédibles, si l'on veut que les parties prenantes, les entrepreneurs et le public les acceptent et prennent part à cette nouvelle économie.

À un niveau plus politique, le forum sur les TIC au service du développement a montré clairement la volonté politique des pays islamiques de s'entraider pour pouvoir rejoindre et intégrer le processus de développement mondial.

Au-delà de Tunis, nous devons nous souvenir que le test véritable d'une société de l'information active et autonome sera de veiller à ce que les bienfaits des puissants outils de connaissance dont nous disposons aujourd'hui soient effectivement à la portée des populations vivant dans les économies les plus pauvres. L'information et les communications doivent être rapidement à la disposition de toute l'humanité et pas seulement d'une poignée de privilégiés.

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de l'Union internationale (UIT) des télécommunications d'avoir présenté les documents finals des deux phases du Sommet mondial sur la société de l'information.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine. En tant que membre du Groupe, nous sommes également très heureux de faire partie des coauteurs du projet de

résolution présenté par S. E. M. Montasser Ouaili, Ministre des technologies de la communication de la Tunisie (A/60/L.50). Nous nous associons aux autres délégations pour exprimer notre gratitude au peuple et au Gouvernement frères de la Tunisie pour avoir accueilli la deuxième phase du Sommet.

Au Sommet mondial de 2005, nos dirigeants se sont engagés à bâtir une société de l'information centrée sur l'être humain et ouverte afin de combler le fossé numérique. Ils se sont également engagés à mettre le potentiel des technologies de l'information et des communications (TIC) au service du développement.

Nous considérons le processus du Sommet mondial comme une tentative courageuse et sans égale de régler les problèmes liés aux TIC, grâce à une démarche structurée et ouverte exigeant la participation de plusieurs parties prenantes. Le déroulement en deux phases du Sommet a fourni l'espace nécessaire pour mener un dialogue global, vivant et productif sur une série de questions très vastes relatives à la future société de l'information.

À l'évidence, la participation politique de haut niveau tant au cours de la phase qui s'est déroulée à Genève que lors de celle qui a eu lieu à Tunis a donné l'élan politique indispensable à la vision mondiale d'une société de l'information – une vision en mutation. Le Pakistan se félicite que le résultat du Sommet soit fortement orienté en faveur du développement et il lance un appel en faveur de sa pleine opérationnalisation, y compris en ce qui concerne les processus autorisés tels que le Forum mondial sur la gouvernance de l'Internet et le mécanisme de coopération amélioré. Nous espérons que tous les acteurs concernés et les parties prenantes contribueront activement à la mise en œuvre des documents finaux du Sommet en prenant les mesures qui conviennent en fonction de leurs compétences propres.

Le Pakistan a participé étroitement à l'ensemble du processus du Sommet. Tout récemment, en tant que Président du Sous-Comité sur la gouvernance de l'Internet, le Pakistan a joué un rôle central pour dégager un consensus sur cette difficile et complexe question. Nous estimons que les questions les plus importantes, comme la gouvernance de l'Internet, la cybersécurité, les logiciels libres, la liberté d'expression et le rôle des médias doivent être réglées

d'une manière qui tienne dûment compte des intérêts de toutes les parties prenantes.

La vision pakistanaise de la société de l'information est celle d'une société ouverte et donnant leurs chances à tous les peuples sans se soucier des frontières, afin qu'ils puissent tous tirer profit des avantages qu'elle apporte dans tous les secteurs de l'existence humaine. Nous avons, quant à nous, accordé une haute priorité à la mise en place des infrastructures physique et juridique voulues qui faciliteraient l'intégration dans la société de l'information. Le Gouvernement agit en tant que catalyseur du développement des TIC. De multiples objectifs sont poursuivis sous la houlette d'un Ministère distinct et dynamique chargé des technologies de l'information. Ils comprennent un investissement massif dans l'éducation et la formation – en particulier l'enseignement des technologies de l'information et les universités virtuelles, le développement des infrastructures, l'augmentation de la télédensité et l'universalisation de l'accès à Internet. Nous avons également mis au point une stratégie nationale d'ensemble pour les TIC et un mécanisme efficace pour assurer le suivi de son application.

Nous considérons que, pour tirer pleinement parti des possibilités, il serait nécessaire de développer des capacités en vue d'adapter, de maintenir, d'élaborer sur commande et de reconfigurer les applications actuelles des TIC en fonction de nos besoins spécifiques.

Nous comptons sur une participation active et constructive aux côtés des États Membres et de toutes les autres parties prenantes pertinentes pour rendre opérationnelle l'orientation vers le développement des documents finals des Sommets dans le but de répartir équitablement les avantages des TIC dans le contexte de la mondialisation de l'économie mondiale.

M. Dhakal (Népal) (*parle en anglais*) : Le Népal reconnaît que les technologies de l'information et des communications (TIC) peuvent jouer un rôle important pour instaurer la paix, rendre la justice et assurer le progrès économique et social de tous les peuples du monde. Les TIC sont un outil fondamental pour favoriser le développement socioéconomique et devraient contribuer au renforcement de la coopération internationale et des relations amicales entre les États Membres en vue d'atteindre les nobles objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies. Le Népal se tient prêt à collaborer avec les autres États Membres et

l'ONU afin de promouvoir la solidarité numérique au XXI^e siècle.

Ma délégation souscrit à l'avis exprimé par le Secrétaire général au Sommet de Tunis selon lequel les technologies de l'information et des technologies « [doivent] surtout donner une nouvelle impulsion au développement des économies et des sociétés des pays pauvres et à l'amélioration des conditions de vie des personnes démunies » (*Communiqué de presse SG/SM/10216*). Nous devons mettre l'accent sur les moyens par lesquels les TIC contribuent à une croissance économique durable et un bien-être social ainsi que sur leurs rôles dans le glissement vers des sociétés de la connaissance.

Ma délégation est d'avis que les 11 principes fondamentaux de la Déclaration de principes du Sommet mondial sur la société de l'information, également appelée « orientations » – notamment l'importance de l'infrastructure en tant que fondement essentiel de la société de l'information, la nécessité d'un accès peu coûteux à l'information et au savoir, le renforcement des capacités, un environnement propice, l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des technologies de l'information et des communications, les applications informatiques et télématiques et la coopération internationale et régionale – nous aideraient grandement à exploiter le potentiel des TIC.

Ma délégation considère que les activités et objectifs visés dans le Plan d'action adopté au Sommet doivent contribuer à renforcer la capacité des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, d'examiner les questions liées à la société de l'information, y compris l'utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins de développement, la cybersécurité, la gouvernance de l'Internet, l'accès peu coûteux à la diversité culturelle et aux médias. La communauté internationale doit aider les pays les moins avancés dans leurs efforts nationaux pour développer des infrastructures physiques et élaborer des lois et des règlements au service du développement des technologies de l'information.

Alors même que l'ONU porte actuellement ses efforts sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015, les fonds et programmes des Nations Unies et la communauté internationale, notamment les institutions financières internationales, doivent œuvrer au développement des

infrastructures et des capacités dans le domaine des communications, en tenant compte des priorités et besoins particuliers des pays en développement et des pays moins avancés dans leurs efforts nationaux en faveur du développement. La mise en valeur des ressources humaines et techniques est essentielle pour améliorer les systèmes d'information et de communication des pays en développement.

Nous estimons que la domination numérique et les incidences négatives de la mondialisation ont enrichi les riches et appauvri les pauvres. Les avantages et les coûts de la mondialisation sont répartis de manière très inéquitable. Nous devons rejeter fermement et collectivement cette tendance afin d'éviter de marginaliser davantage les pays les moins avancés dans le contexte de la mondialisation de l'économie mondiale.

Dans son allocution au Sommet mondial sur la société de l'information qui s'est tenu en novembre dernier à Tunis, S. M. Gyanendra Bir Bikram Shah Dev, Roi du Népal, a déclaré :

« Nous devons mettre l'accent sur la façon dont la révolution mondiale de l'information pourrait littéralement devenir un catalyseur de développement en contribuant notablement à réduire la pauvreté et à promouvoir le développement tous azimuts dans le monde. Cela serait pour nous une occasion importante d'accélérer le processus visant à combler l'écart entre les nantis et les démunis pour ce qui est de l'accès aux technologies de l'information. La communauté internationale doit accorder une attention particulière aux besoins des pays en développement, sans littoral et montagneux, qui se heurtent à des problèmes pour promouvoir l'utilisation des TIC à cause des coûts élevés des infrastructures. »

La communauté internationale peut tirer parti de la vision de Sa Majesté le Roi qui incarne la création, au XXI^e siècle, d'une société mondiale de l'information sans exclusive.

L'édification d'une société de l'information sans exclusive étend les capacités humaines d'accès aux outils et technologies dont les peuples ont besoin et devrait permettre de dispenser l'éducation et la formation nécessaires pour qu'ils soient utilisés efficacement. À cet égard, nous estimons que les obstacles financiers et techniques empêchent de

nombreux pays en développement de fonder une économie du savoir. Nous estimons que l'utilisation efficace des technologies de l'information et des communications facilitera considérablement les efforts que nous déployons pour réduire le fossé numérique croissant.

Ma délégation a pris note du rapport du Secrétaire général (A/60/323) qui fournit les informations relatives à l'élaboration d'un cadre stratégique du système des Nations Unies pour les TIC, à la stratégie de partage des connaissances et de gestion de l'information et à la préparation d'analyses de viabilité portant sur huit initiatives prioritaires. Nous nous félicitons des progrès enregistrés à ce jour pour ce qui est de formuler une charte des Nations Unies pour les technologies de l'information et des communications, dont les objectifs reposeraient sur les 15 initiatives groupées en cinq catégories de TIC, dont le développement, la gouvernance des TIC, la sécurité de l'information, la conjonction des efforts, et l'initiative dans la durée.

Le système des Nations Unies doit aider à réduire les inégalités entre les pays en développement et les pays développés grâce à l'obtention de résultats concrets dans le cadre d'activités de coopération technique, à l'efficacité et à l'impact sur les programmes de développement visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Je voudrais aborder brièvement les politiques et programmes nationaux du Népal relatifs aux technologies de l'information et des communications. Le Gouvernement népalais de Sa Majesté est déterminé à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement par la réduction de la pauvreté, le développement social, l'intégration sociale et la bonne gouvernance, qui sont les quatre piliers principaux du dixième plan quinquennal de développement du Népal en cours d'exécution. Le Gouvernement de Sa Majesté considère que le développement et l'utilisation des technologies de l'information et des communications renforceront la transparence et le sens des responsabilités dans les activités gouvernementales et contribueraient au développement socioéconomique global du pays. Le Gouvernement a adopté une politique nationale sur les technologies de l'information et des communications, qui est en cours d'application. La politique vise, entre autres, à créer un environnement propice dans lequel toutes les parties

prenantes tireraient avantage du développement du secteur des technologies de l'information.

Le Gouvernement est déterminé à rendre les technologies de l'information plus accessibles à la population rurale grâce à la création de centres d'information communautaires dans tout le pays. Ma délégation a le plaisir d'indiquer que nos programmes nationaux ont joué un rôle important dans le développement et la promotion du secteur des TIC, malgré des contraintes diverses et des ressources limitées. Une Commission de haut niveau et autonome chargée des technologies de l'information a été constituée afin de créer les infrastructures physiques et d'élaborer les lois régissant le développement du secteur des TIC. Les travaux de la Commission, en collaboration avec le secteur privé et d'autres partenaires de développement, devraient mener à un accroissement des investissements privés intérieurs et extérieurs dans les nouveaux secteurs de l'économie nationale, notamment le commerce électronique. Le partenariat avec toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé, a été renforcé dans le domaine de la technologie de l'information. Les prestataires et les usagers de services Internet sont de plus en plus nombreux, et le marché national du secteur de la technologie de l'information est en expansion.

Il est fort regrettable que, ces dernières années, des actes terroristes aient détruit certaines des infrastructures de télécommunications de mon pays. Le Gouvernement de Sa Majesté est déterminé à rétablir la paix et la sécurité et à protéger les vies et les biens de notre peuple.

Un nouvel ordre mondial de l'information et des communications se met en place. Si l'on veut réaliser l'objectif d'une société de l'information ouverte, il faut réduire les disparités qui existent entre le Nord et le Sud. La communauté internationale doit assurer une coopération financière et technique aux pays les moins avancés, en tenant compte de leurs intérêts particuliers et de leurs besoins spéciaux afin de réaliser les objectifs globaux de développement socioéconomique.

M. Wali (Nigéria) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la tenue aujourd'hui de la présente séance qui permettra à l'Assemblée d'achever son débat sur le point 49 de l'ordre du jour, « Les technologies de l'information et des communications au service du développement ». Nous souscrivons à la déclaration

faite par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Nigéria reconnaît qu'il est essentiel d'agir rapidement pour combler le fossé numérique afin de puiser dans le potentiel immense offert par les technologies de l'information et des communications (TIC) pour renforcer la réalisation des objectifs de développement et la croissance socioéconomique. Nous nous félicitons donc de l'adoption du projet de résolution sur la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (A/60/L.50). Je tiens à souligner que le Nigéria attache une grande importance aux textes issus des deux phases du Sommet et demande aux États Membres et aux autres parties prenantes compétentes de tenir leurs engagements. Le Président Obasanjo du Nigéria a donné la preuve de l'attachement de son pays aux objectifs généraux des TIC en assistant au Sommet ainsi qu'en apportant une contribution financière au Fonds de solidarité numérique.

Conscients des avantages des TIC, nous avons incorporé un programme ambitieux de TIC dans notre Stratégie nationale de démarginalisation et de développement économiques, une stratégie globale nationale de développement. Nous sommes convaincus que les TIC contribueront à la réalisation des objectifs de la Stratégie, laquelle, par ricochet, mettra le Nigéria sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous encourageons et promovons la gouvernance électronique dans nos réformes du secteur public afin d'améliorer la prestation et l'efficacité des services.

Le Nigéria se félicite de l'attention accordée à la situation des pays en développement et des pays ayant des besoins spéciaux, en particulier en Afrique, dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Il importe que la communauté internationale assure un accès bon marché aux TIC, qu'elle veille à ce que celles-ci soient axées sur l'être humain et adaptées au milieu local et, en même temps, qu'elles tiennent compte de la diversité de la communauté mondiale. Nous espérons que des efforts concertés seront faits pour traduire ces paroles en actes grâce à la mise en œuvre intégrale et sans délai des accords et des plans d'action convenus à Genève et à Tunis dans le contexte du Sommet mondial sur la société de l'information.

M. Attieh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je voudrais exprimer l'appui de ma délégation aux déclarations faites par le représentant de l'Afrique du Sud, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le représentant des Émirats arabes unis, au nom du Groupe des États arabes.

Nous remercions l'État frère de la Tunisie de tous les efforts qu'il a faits pour organiser le Sommet mondial sur la société de l'information. Nous aimerions remercier tout particulièrement M. Montasser Ouaili, Ministre des technologies de la communication de la Tunisie, d'avoir contribué au succès de cette manifestation internationale très importante et d'avoir présenté le projet de résolution (A/60/L.50) dont nous sommes saisis.

La vaste participation des États à la phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information a montré la détermination marquée des représentants du monde entier d'édifier une société de l'information ouverte à tous les peuples du monde afin qu'ils puissent utiliser, développer et échanger des informations, et y avoir accès, en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

L'Agenda de Tunis pour la société de l'information adopté à la fin de la phase de Tunis du Sommet mondial réaffirme la volonté des États Membres de l'Organisation des Nations Unies de s'acquitter des engagements pris lors de la phase de Genève du Sommet. L'Agenda insiste sur la mise en place de mécanismes de financement destinés à réduire la fracture numérique, et souligne la nécessité de gérer l'Internet et toutes les technologies connexes afin de mettre en œuvre la Déclaration de Genève et de veiller au suivi de la phase de Tunis du Sommet.

À cet égard, nous appelons l'attention sur le libellé convenu à Tunis, lequel réaffirme les engagements pris durant la première phase à Genève sur les nouveaux principes relatifs à l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) pour promouvoir la paix, ainsi que la nécessité d'examiner les besoins spéciaux de certains secteurs de la société afin d'aider les pays pauvres et les pays ayant subi des catastrophes naturelles.

Un certain nombre d'accords fondamentaux mondiaux ont été conclus lors de la phase de Tunis du Sommet. Un des éléments essentiels de ces accords est un accord spécial sur la gouvernance de l'Internet, qui repose sur un certain nombre de concepts importants

tel le fait qu'il incombe aux gouvernements de jouer un rôle approprié dans la gestion de l'Internet tout en veillant à sa stabilité et à son bon fonctionnement.

Ma délégation salue la contribution des organismes et des organisations des Nations Unies aux efforts conjoints des gouvernements, de la société civile, des organisations non gouvernementales et du secteur privé dans le domaine des TIC dans l'optique de parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement. La Syrie a adopté sans tarder des mesures pour fournir rapidement des services technologiques. Nous avons également restructuré le secteur des communications sur la base d'un plan stratégique en tenant compte des aspects législatifs de son exécution grâce à l'adoption de programmes de promotion des TIC, et nous avons mis en place les infrastructures adéquates pour favoriser les investissements dans ce secteur. Nous sommes convaincus que les ressources d'Internet doivent être réparties de manière équitable, et nous sommes attachés à la diversité culturelle sur Internet. Nous croyons que la fracture numérique entre les pays développés et les pays en développement doit être comblée par le biais d'un processus mondial auquel la communauté internationale – les organisations internationales y compris, notamment l'ONU – prendrait part.

Encore une fois, nous remercions la délégation du pays frère qu'est la Tunisie et tous ceux qui ont participé à l'élaboration du projet de résolution, dont nous appuyons l'adoption par consensus.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/60/L.50, intitulé « Sommet mondial sur la société de l'information ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/60/L.50?

Le projet de résolution A/60/L.50 est adopté (résolution 60/252).

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des technologies de la communication de la Tunisie de sa présence parmi nous aujourd'hui.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 49 de l'ordre du jour.

Point 112 de l'ordre du jour (suite)**Élections aux sièges devenus vacants des organes subsidiaires et autres élections****a) Élection de 20 membres du Comité du programme et de la coordination****Note du Secrétaire général (A/60/216/Add.1)**

La Présidente par intérim (parle en anglais) : Conformément à la décision 42/250 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1987, les membres du Comité du programme et de la coordination sont désignés par le Conseil économique et social et élus par l'Assemblée générale. Les membres se souviendront qu'à sa 43^e séance plénière, le 3 novembre 2005, l'Assemblée générale a élu 18 membres du Comité pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2006.

Les membres se souviendront également qu'il reste deux postes vacants qui reviennent aux États d'Europe occidentale et autres États.

À cet égard, l'Assemblée générale est saisie d'une note du Secrétaire général publiée sous la cote A/60/216/Add.1. Comme indiqué dans ce document, le Conseil économique et social a présenté la candidature d'Israël pour l'un des deux postes vacants qui reviennent aux États d'Europe occidentale et autres États. Le mandat commencerait à la date de l'élection et se terminerait le 31 décembre 2008.

Conformément à l'article 92 du règlement intérieur, toutes les élections ont lieu au scrutin secret et il n'est pas fait de présentation de candidatures.

Toutefois, je rappelle qu'en vertu du paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la pratique consistant à ne pas avoir recours au scrutin secret pour les élections aux organes subsidiaires lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir doit devenir la pratique normale à moins qu'une délégation ne demande expressément qu'une élection donnée fasse l'objet d'un vote.

En l'absence d'une telle requête, puis-je considérer que l'Assemblée décide de procéder à l'élection sur cette base?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite déclarer Israël élu membre du Comité du programme et de la coordination pour un mandat commençant le 27 mars 2006 et se terminant le 31 décembre 2008?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (parle en anglais) : Je félicite Israël de son élection en tant que membre du Comité du programme et de la coordination.

S'agissant du siège resté vacant au sein des États d'Europe occidentale et autres États, l'Assemblée générale sera en mesure de prendre une décision après qu'un État Membre de cette région aura été désigné par le Conseil économique et social.

Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 112 a) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 55.